



Charte de l'adhérent

La présente charte définit les valeurs, engagements et principes partagés par les entrepreneurs individuels adhérents à l'association. Elle vise à créer un cadre de confiance favorisant la **bienveillance**, l'**engagement** et le **développement** personnel et collectif.

En adhérant à cette charte, chaque membre de l'association s'engage à respecter et à promouvoir ces principes.

1. Bienveillance

L'adhérent de l'association s'engage à :

- Adopter une attitude respectueuse, ouverte et inclusive envers les autres adhérents et partenaires. Respecter la diversité des parcours et des opinions.
- Favoriser l'écoute active, le dialogue constructif et le partage d'expériences.
- Encourager l'entraide, la solidarité et le soutien mutuel.
- Contribuer à un climat positif, collaboratif et motivant.

2. Engagement

L'engagement traduit la volonté d'agir avec sérieux, responsabilité et éthique. Les actions menées par l'association reposent en grande partie sur l'implication **bénévole** de ses adhérents.

L'adhérent de l'association s'engage à :

- Participer activement à la vie du réseau, aux échanges et aux actions collectives.
- Contribuer selon ses disponibilités, ses compétences et ses envies, au bon fonctionnement et aux projets de l'association de façon bénévole.
- Représenter la communauté avec intégrité, professionnalisme et transparence.
- Respecter le règlement intérieur, les décisions collectives et la charte de l'adhérent

3. Développement

L'adhérent de l'association s'engage à :

- Soutenir le développement de l'association, en communiquant sur les événements organisés.
- Promouvoir l'adhésion à l'association auprès de nouvelles personnes.
- Se rendre disponible pour participer aux moments clefs de la vie de l'association.
- Valoriser les réussites collectives autant qu'individuelles.
- Participer à la visibilité et au rayonnement de l'association.
- Contribuer de manière constructive aux réflexions et orientations stratégiques de l'association.

4. Éthique et Responsabilité

Chaque adhérent reconnaît l'importance d'une conduite responsable.

À ce titre, il s'engage à :

- Agir avec honnêteté et confidentialité.
- Prévenir et éviter tout conflit d'intérêts ou comportement préjudiciable à l'association et à ses adhérents.

5. Gouvernance Associative

L'association repose sur une gouvernance démocratique, transparente et participative.

À ce titre, chaque adhérent s'engage à :

- Respecter les statuts, le règlement intérieur et les décisions prises par les instances de gouvernance de l'association.
- Reconnaître le rôle et les responsabilités des dirigeants élus (bureau, conseil d'administration).
- Participer, dans la mesure de ses possibilités, aux assemblées générales, réunions et temps forts de la vie associative.

Cette charte constitue un socle de valeurs partagées au sein de l'association. Elle guide les comportements et les actions des adhérents, dans un esprit de **bienveillance**, d'**engagement** et de **développement**.

L'adhésion à l'association vaut acceptation pleine et entière de la présente charte et de ses principes.

Formule d'Engagement de l'Adhérent

Je soussigné(e), _____ ,

Entrepreneur individuel, adhérent(e) à l'association,

- déclare avoir pris connaissance de la Charte de l'Adhérent de l'association,
- m'engage à en respecter les valeurs, les principes et les règles,
- et à contribuer activement, par mon comportement et mes actions, au bon fonctionnement et au développement de l'association.

Fait à :

Le :

Signature :